

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle virtuelle du conseil, sur la plateforme de vidéoconférence Zoom, le jeudi, 25 mars 2021, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Leigh MacLeod et Louise Cossette ainsi que Messieurs les conseillers Peter MacLaurin, Claude P. Lemire, Jean-Pierre Dorais et Jean Dutil formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Le Directeur général, Hugo Lépine est présent.

Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions de l'article 152 et suivants du Code municipal, à l'article 10 du Règlement (564-2018) sur les règles de fonctionnement des séances du conseil et à l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

À 19h03, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers prévus à l'ordre du jour de la convocation.

112.03.21 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entente concernant la subvention de la SHQ à la municipalité pour le projet de Habitats Morin-Heights
4. Embauche d'une technicienne en génie civil au Service des travaux publics et des infrastructures
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

113.03.21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Municipalité de Morin-Heights

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté par le Directeur général.

114.03.21 ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION DE LA SHQ À LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE HABITATS MORIN-HEIGHTS

ATTENDU QUE le conseil a donné son aval à la réalisation d'un projet de logement assisté pour aînés, conformément aux orientations de la Politique familiale et des aînés révisée de la Municipalité et ce, en 2018;

FAISANT SUITE à divers règlements et résolutions adoptées depuis 2018 en lien avec le projet;

TENANT COMPTE des engagements financiers que la Municipalité a contracté auprès de la Société d'habitation du Québec et de la Société canadienne d'hypothèque et de logement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé ce projet de logement assisté pour aînés à la Société d'habitation du Québec (la « SHQ ») pour fins de financement dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec, volet 2 et Rénovation-Québec;

ATTENDU QUE la SHQ a accepté de financer ce projet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis prévoit que le ministère des Affaires municipales du Québec puisse accorder une subvention à la Municipalité afin de permettre la réalisation des trente (30) logements prévus audit projet;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par ce même ministère afin de permettre l'octroi et le versement d'une subvention de 507 120\$ à la Municipalité aux fins d'une contribution financière à verser à Habitats Morin-Heights lors de la signature de l'engagement définitif au projet;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

Municipalité de Morin-Heights

D'APPROUVER le projet d'entente soumis par le ministère des Affaires municipales du Québec et recommandé par le directeur général;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par les présentes autorisés, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant la subvention à la Municipalité de Morin-Heights pour le financement du projet Habitats Morin-Heights;

115.03.21 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 prévoit l'embauche à contrat d'une technicienne en génie civil pour une période de trois ans afin d'accomplir diverses tâches décrites dans une description soumise aux membres du conseil;

ATTENDU QU'un comité de sélection a sollicité diverses candidatures afin d'occuper cette fonction au Service des travaux publics et des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection a analysé les candidatures reçues et mené des entrevues conformément aux politiques en vigueur et qu'il a fait rapport au conseil et déposé une recommandation;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE CONCLURE un contrat avec madame Julie Brown, technicienne en génie civil, pour une durée de trois ans fixe et déterminée, afin d'occuper une fonction non syndiquée de technicienne en génie civil au Service des travaux publics et des infrastructures, telle que décrite dans la description jointe à la présente pour en faire partie intégrante, suivant un traitement salarial équivalent au taux d'un inspecteur municipal et aux conditions prévues dans la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre et des professionnels non syndiqués;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par les présentes autorisés, à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat;

Municipalité de Morin-Heights

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public sur vidéoconférence.

116.03.21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session extraordinaire est levée à 19h17 sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier